



Que risque t on lorsque l'on possede 10% des parts d'un restaurant

Par **caro0383**, le **13/06/2010** à **18:08**

Bonjour,

je me permets de vous contacter car mon mari a creer un restaurant avec ses parents et aujourd'hui ils ne se parlent plus.

Cependant il possede encore a l'heure actuelle 10% des parts du restaurant. Il est donc encore actionnaire d'un restaurant dont on se sait plus rien.

Sa mere ne voulant pas lui racheter ses parts, je vous contact pour savoir quel démarches sont necessaire a la vente de ces parts ou si ce n'est pas possible de les vendre que représente ces 10%? devons nous etre au courant de se qui se passe dans l'entreprise? Si l'entreprise fonctionne bien devons nous toucher un capital ou dans le cas contraire devons nous payer quelques chose? et surtout en cas de vente du restaurant comment ça sa passe?....

Vous remerciant d'avance.

CARO0383

Par **fif64**, le **15/06/2010** à **09:14**

Tout dépend de la forme juridique du fonds de commerce, d'éventuelles clauses des statuts, etc...